

L'Etoile de la Mer

« Ô vous qui flotez sur les eaux agitées de la vaste mer ...
levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie. »

(Saint Bernard de Clairvaux)



Chartres et Fatima



PARMI LES PÈLERINAGES, n'oublions pas celui de Pentecôte, de Chartres à Paris, sous les auspices, cette année, de Notre-Dame de Fatima, les 3-4 au 5 juin 2017 !

Ce pèlerinage est le plus exigeant, physiquement ; il est un vrai pèlerinage de pénitence : pendant trois jours, la souffrance est présente. Ce n'est pas un exploit sportif, mais une pénitence surnaturelle et une participation à la Passion de Notre Seigneur librement acceptée en expiation des fautes et pour obtenir les grâces dont le prochain et nous-mêmes avons besoin. Ce n'est qu'au ciel que nous verrons les mérites obtenus par ces sacrifices volontairement acceptés.

À la Vierge de Chartres et de Fatima, tout peut être demandé lorsque cette demande se fait avec foi et si elle soutenue par l'*Ave Maria* et la pénitence qu'offre le pèlerinage.

Nous assistons au déclin de notre patrie, organisé par ceux qui ne veulent plus de la France catholique fidèle au Christ Roi. Si, malgré les assauts des forces du mal, nous restons fidèles et cherchons à reconstruire, n'est-ce pas dû aux longues heures de marche des pèlerins ? La longue colonne des pèlerins joyeux qui sillonnent les routes de l'Île de France, les rosaires récités, les chants, l'arrivée solennelle dans Paris et le Saint Sacrifice de la Messe sont une splendide profession de foi qui ne laisse personne indifférent et une semence de restauration !

Voulez-vous en faire partie ? Venez nombreux nous rejoindre !

Abbé Michel Rebourgeon

N° 618 – Mars 2017

Prix de revient : 0,60 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Le Cardinal Robert Sarah

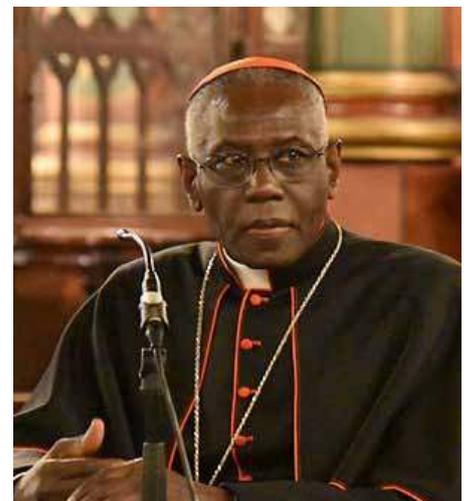
EN 2015, LE CARDINAL SARAH publia le *Livre Dieu ou rien* sous forme d'entretien avec un journaliste. Originaire de Guinée, issu d'une famille pauvre, le Cardinal Sarah fut choisi par Paul VI pour devenir évêque de Conakry. Sacré à l'âge de trente-quatre ans, alors que Jean-Paul II venait juste d'être élu pape, il fut créé cardinal en 2010 par Benoît XVI, et nommé préfet de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements par le pape François.

Lors des synodes sur la famille, le Cardinal Sarah s'est fait connaître pour ses positions conservatrices.

Licencié en théologie et en exégèse, il dépense sa vie pour l'Église mais à la lumière du dernier concile dont il qualifie les textes de « trésor précieux » (p. 123). Il approuve pleinement Jean XXIII qui dénonçait les « prophètes de malheur » alors qu'il ouvrait le concile Vatican II. Le pontife dont il se sent le plus proche est Paul VI. Il n'a que des éloges pour Jean-Paul II et il considère avec lui que « nous vivons un nouveau printemps du christianisme » (p. 106). Il espère que Benoît XVI sera un jour canonisé et déclaré docteur de l'Église (p. 142). Il approuve avec insistance les initiatives du pape François, même sur les questions de morale : « Avec raison, le pape

François refuse de donner une place envahissante aux questions morales, sans pour autant les minimiser » (p. 224). Néanmoins par rapport au pontificat actuel, on perçoit quelques réticences, par exemple quand il affirme que « nous commettrions un grave péché contre l'unité du Corps du Christ et de la doctrine de l'Église en donnant aux conférences épiscopales une autorité ou une capacité de décision sur des questions doctrinales, disciplinaires, morales » (p. 158), ce que pourtant le pape a promis.

S'il déplore les changements « hâtifs » que le culte catholique a subis après le



Le cardinal Robert Sarah

Concile, il ne comprend pas que la liturgie puisse être « le cœur d'une bataille rangée idéologique entre différentes conceptions ». Cherchant un juste milieu entre « le ritualisme étroit » et « la déconstruction du rite », le Cardinal Sarah ne pense pas que l'on puisse se « cramponner à un rite en excluant les autres » (p. 179). Il sert aujourd'hui fidèlement le pape François en tant que préfet de la Congrégation chargée de la liturgie, et il vient d'approuver le décret par lequel il est permis aux femmes de se trouver parmi ceux auxquels le prêtre lave les pieds le Jeudi-Saint.

Le cardinal ne trouve rien à redire à l'œcuménisme du concile Vatican II. Il est convaincu que les Juifs peuvent rejeter Notre-Seigneur Jésus-Christ et prier le Dieu d'Abraham (cf. p. 195). Il célèbre le « geste historique (de Benoît XVI), de grande portée œcuménique, en visitant le temple luthérien de Rome (le 14 mars 2010) » (p. 195). En effet ce jour-là, Benoît XVI a fait ce que même son prédécesseur Jean-Paul II n'avait pas osé faire ! Il s'est directement opposé au droit canon traditionnel de l'Église et a osé participer directement à une liturgie hérétique et schismatique. Le cardinal Sarah insiste sur le devoir de la mission, mais uniquement pour que les hommes puissent « trouver la plénitude de la vie religieuse » (p. 191). Président du conseil pontifical *Cor unum* pendant plusieurs années, il dit lui-même : « Je regardais les projets visant à aider les musulmans avec les mêmes yeux que les demandes adressées par des chrétiens » (p. 198), comme s'il n'y avait pas un devoir en charité plus pressant à l'égard de ceux qui ont la foi (cf. Gal. VI, 10). Il voit dans le dialogue interreligieux un écho de l'action même de Dieu qui « ne se lasse jamais de dialoguer avec nous ». Il pense que si l'œcuménisme ne progresse pas davantage « c'est que notre péché est encore grand, et notre foi tiède » (p. 199), comme si toutes ces cérémonies qui bafouent le premier commandement de Dieu n'attiraient pas plutôt les châtiments divins.

Le cardinal insiste lourdement sur une expérience du divin qui devrait être au principe de toute vie chrétienne et surtout sacerdotale. « Cette connaissance expérimentale de Dieu en nous est le cœur de la

contemplation » (p. 304). Ainsi, « être missionnaire consiste à conduire les hommes vers une expérience personnelle » (p. 341). Alors que l'apostolat traditionnel conduit à une conversion de foi, en général aidée par des consolations sensibles, pour arriver ultimement, après de sévères purifications, à un contact avec le divin à travers les dons du Saint-Esprit, le cardinal place cette « expérience » au principe même de la vie chrétienne. C'est une dangereuse illusion. Ces sentiments et ces frémissements sont-ils bien toujours d'origine surnaturelle ?

Bien que le cardinal parle de l'enfer (ce qui est remarquable chez un prélat post-conciliaire), il le fait de telle sorte que la justice de Dieu est amoindrie. Il insiste : « Dieu n'envoie jamais en enfer » (p. 325). Il est vrai que le pécheur se retire de lui-même de la face de Dieu et que celui-ci ne l'a jamais prédestiné à la damnation ; mais il est non moins vrai que Dieu réproue et rejette le pécheur impénitent. Notre-Seigneur a révélé la sentence qu'il prononcera : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel, qui a été préparé pour le diable et pour ses anges » (Mat XXV, 41). Le pécheur s'est coupablement fermé à la grâce et il est, en conséquence, condamné par Dieu. Il n'y a aucune opposition entre ces aspects de la damnation. Le cardinal malheureusement semble bien en faire une. En commentant l'évangile même que nous venons de citer, il affirme : « Il placera les uns à sa droite, pour vivre avec lui dans l'éternité, et les autres, qui ont choisi leur position, resteront éloignés de sa lumière » (p. 308). La description de cette peine est lamentablement édulcorée : « L'enfer représente le contraire de l'épanouissement en Dieu » (p. 325). Il va même jusqu'à sembler nier la réalité du feu en enfer : « Cette souffrance est comparée à un feu ardent car il n'y a rien de plus terrible que de tuer ses parents, de les faire disparaître définitivement de son cœur et de ses yeux » (p. 325). Bien que les peines morales de l'enfer soient plus terribles que les souffrances physiques, il est bien téméraire d'expliquer que le mot « feu » n'est qu'une métaphore pour exprimer l'angoisse de s'être éloigné de son Père céleste. En 1890, la Sacrée Pénitencerie interdisait aux prêtres de donner l'absolution aux pénitents qui ne croiraient pas en la réalité du feu de l'enfer.

L'idéal de la restauration de la Chrétienté est tout simplement absent de sa pensée. L'action des saints papes, des saints évêques, des saints rois qui ont fait régner Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est même pas évoqué comme un doux rêve ; elle est ignorée ou elle a été dépassée. Il ne semble même pas percevoir l'opposition radicale qui existe entre ce qui a fait toute la vie de l'Église et la doctrine de la liberté religieuse. Le cardinal Sarah va jusqu'à célébrer l'impiété de la Révolution : « **L'histoire vient en aide à l'Église à travers les diverses périodes de sécularisation, qui ont contribué de façon essentielle à sa purification et à sa réforme intérieure** » (p. 352). C'est exactement l'utopie naturaliste et blasphématoire que condamnait le pape saint Pie X. Le cardinal insiste : « Libérée du fardeau et des privilèges matériels et politiques, l'Église peut se consacrer mieux et de manière vraiment chrétienne au monde entier ». Libérons-nous de ces sophismes inventés par les pires ennemis de l'Église et relisons pour cela l'encyclique *Vehementer Nos* par laquelle saint Pie X condamnait la séparation de l'Église et de l'État en France : « **Qu'il faille séparer l'État de l'Église, c'est une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur.** Basée, en effet, sur ce principe que l'État ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu, car le créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines et il les conserve dans l'existence comme il nous soutient. Nous lui devons donc, non seulement un culte privé, mais un culte public et social, pour l'honorer... » Au jour du jugement, les saints qui ont fait la chrétienté se lèveront pour dénoncer ceux qui auront refusé de faire régner le Christ.

Le cardinal Sarah est un homme courageux, mais il est malheureusement incapable de travailler à une vraie restauration de l'Église. À la lecture d'un tel livre, ceux qui ont plus reçu que ce prélat, sont invités à ne pas laisser sans fruits le talent qu'ils ont reçu.

(Abbé Thierry Gaudray, *Le Carillon du Nord*, n° 178, septembre 2016)

Horaires habituels des messes

Prieuré Saint-Maximin
2221 av. de la Résistance
83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe) :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 18h30 (sauf 1^{er} vendredi du mois)
- samedi : 7h45 (sauf 1^{er} du mois)

Église Sainte-Philomène
125 bd Grignan, 83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes : 9h30 et 18h30
sauf : Noël, Pâques, Pentecôte,
Assomption et deuxième dimanche
de juin (se renseigner)

Semaine :

- jeudi : 18h30
- 1^{er} vendredi et samedi du mois : 18h30

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré,
83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes : 11 heures

Semaine :

- lundi et samedi : 8 heures
- mardi et jeudi : 7h15
- mercredi et vendredi : 9h05
- vacances scolaires : 8 heures (se renseigner)

Conférences et réunions



- **Conférence** par M. l'abbé Rebourgeon. **Évolution : science ou croyance!** (projection audiovisuelle laissant parler des scientifiques américains).

À Toulon : **vendredi 17 mars**, à 19h20, au Prieuré (après la messe).

- **Cours du soir**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu le **vendredi 17 mars** à 20h30, chez M. et M^{me} Goullioud.

Sujet : *La famille et les lois de l'Église.*

- **Réunion du Cercle d'études**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **samedi 18 mars**, à 19h30, chez M. et M^{me} Gestat de Garambé.

Sujet : *La famille et les lois de l'Église.*

Annonces diverses

- Nous entrons dans le **mois de saint Joseph**. Nous conseillons vivement à tous de réciter, chaque jour de ce mois et, si possible en famille, les **litanies de saint Joseph**, ainsi que la prière à saint Joseph, patron de l'Église universelle.
- Les différentes **conférences du soir** sont indiquées dans le tableau ci-contre!
- Notre **pèlerinage annuel à Cotignac** aura lieu le **dimanche 12 mars** prochain! Il sera présidé par M. l'Abbé Guillaume Duvillers, de la Maison Notre-Dame à Montgardin, près du sanctuaire de Notre-Dame du Laus.
 - ◆ 11 heures : **messe chantée** à Saint-Pré;
 - ◆ À l'issue de la messe, vente de **produits salés, cakes et gâteaux** pour alimenter le déjeuner tiré du sac, dans le parc de Saint-Pré et pour servir à payer une partie des frais de déplacement de nos pèlerins vers Chartres.
 - ◆ 15 heures : **méditation des mystères joyeux du Rosaire, en la basilique Notre-Dame de Grâces de Cotignac.**
 - ◆ 16 heures : départ du pèlerinage à pied pour rejoindre le Bessillon, lieu d'apparition de Saint Joseph. Pendant la marche, méditation des mystères douloureux et glorieux du Rosaire, en alternance avec des cantiques.
- ◆ Vers 17 heures-17h15 : arrivée au Bessillon. Prières à saint Joseph et bénédiction finale. Venez nombreux et en famille assister à ce beau pèlerinage en l'honneur de Notre-Dame et de saint Joseph! Prions pour le beau temps!
- Les **25 et 26 mars**, aura lieu le **Pèlerinage des jeunes**, de Cotignac (monastère de Saint-Joseph) à la grotte de la Sainte-Baume.
- **La quête impéree annuelle en faveur de nos écoles** a été fixée par la Maison de District au **dimanche 26 mars** prochain. Elle sera faite à la sortie de toutes les messes. Un grand merci par avance, de la part de toutes nos écoles, à tous les fidèles.
- Vous trouverez dans ce numéro de *L'Étoile de la Mer* la **feuille du Denier du Culte** pour l'année 2017. Le reçu fiscal pour les dons effectués avant le 31 décembre 2016 sera bientôt à votre disposition.
- **Mardi 4 avril : journée d'adoration du Très Saint Sacrement, en la chapelle du Prieuré, de 10 heures à 18h20**, dans le cadre de l'Adoration Perpétuelle des prieurés de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.
- La **kermesse du Prieuré** aura lieu le **dimanche 12 juin**.



Nous recommandons à vos prières l'âme de Monsieur Christophe Navarranne, décédé subitement, à l'âge de 59 ans, le dimanche 12 février. Sa messe d'obsèques eut lieu à l'église paroissiale Saint-Pie X le vendredi 17 février et il est inhumé au cimetière central, à Toulon. Nous lui sommes très reconnaissants pour tout ce qu'il a fait pour notre prieuré et auprès de notre communauté. Nous assurons sa famille de notre amitié et de nos prières.

Requiescat in pace.

Chronique



▲ Le **jeudi 2 février**, au séminaire de Flavigny : **Basile du Crest** et **Grégoire Hédé-Haüy** reçurent la soutane et **Nicolas Voyer** l'habit religieux de frère de la Fraternité Saint-Pie X des mains de Mgr Fellay. Prions bien pour leur sanctification et leur persévérance.

◆ Le **vendredi 3 février** : M. Florent Métivet donna des conférences sur les réseaux sociaux et sur l'usage prudent d'Internet aux élèves des classes de 4^e à la terminale et s'adressa aussi aux parents sur le même sujet, le lendemain : très instructif et si nécessaire...!

CLOVIS AYANT ÉTÉ HONORÉ en 510 des prérogatives de l'empereur d'Occident par Anastase, empereur d'Orient, la loi salique fut éclipsée par un partage entre ses quatre fils pour lui succéder en 511, comme entre deux Augustes et deux Césars romains, et une nouvelle fois en 561 entre les quatre fils de Clotaire I^{er} : Caribert, Sigebert, **Gontran** et Chilpéric.

La Provence fut ainsi partagée : les terres d'Uzès, Avignon, Aix et Fréjus appartenaient à Sigebert, tandis que celles d'Arles, Riez et **Toulon** revenaient à Gontran, roi des Francs d'Orléans et des Burgondes.

Gontran, quatrième fils de Clotaire et de sa première femme, Ingonde, fille de Clodomir II, roi des Germains de Worms, était né en 525. Les mœurs de ces barbares convertis depuis 496 mirent du temps à s'adoucir.



Roi en novembre 561, Gontran concubine avec Vénérande, servante, dont il a un fils : Gondebaud. Il épousa Marcatrude, fille de Magnachaire, roi des Francs transjurans, laquelle lui donne aussi un fils. Jalouse de Gondebaud, elle le fit empoisonner. Mais Dieu la punit en faisant mourir son fils. C'est pourquoi Gontran la répudia en 565, et elle mourut peu après. Il épouse vers 566 une servante de Marcatrude, Austregilde, dite Bobyla, qui lui donne deux fils, Clotaire et Clodomir, et deux filles, Chlodeberge et Clotilde, futures religieuses. Les deux frères de Marcatrude injuriant souvent Austregilde et ses fils, Gontran les fit périr par l'épée.

Gontran convoque en 566 un concile à Lyon interdisant de réduire en esclavage, et condamnant Salon et Sagittaire, évêques homicides et adultères. Lesquels obtiennent de Gontran de plaider leur cause à Rome, où Jean III, circonvenu, les réhabilite. Gontran obéit au pape après avoir semoncé ces criminels. Redevenus cruels, Gontran les relègue dans un monastère. Une maladie subite fit mourir Clotaire et Clodomir, fils de Gontran, en bas âge. Des familiers lui dirent que cette maladie pouvait être la

détention des deux évêques, aussi les libéra-t-il ; après un temps de ferveur, ils retombèrent dans la débauche...

Au décès du roi Caribert en 567, sa concubine, Théodichilde, s'offre à Gontran avec ses richesses, Gontran semble accepter mais l'enferme dans un couvent à Arles. Gontran hérite de Caribert la région de Nantes. De 569 à 575, les armées de Gontran repoussent les Lombards.

St Gontran convoque un concile à Paris le 11 septembre 572, pour blâmer Gilles, archevêque de Reims, d'avoir sacré un évêque, de connivence avec Sigebert, et pour régler quelque différend entre Gontran et ses deux frères, mais sans succès.

Sigebert, roi de Metz, étant mort en 575, son fils Childebert II est invité à Pompierre-sur-Doubs en 577 par Gontran qui déclare : « Il m'est arrivé par l'influence de mes péchés, de rester sans enfants ; aussi je demande que mon neveu, que voici, soit pour moi un fils. »

Gontran convoque un concile à Chalon en 579 qui rejugea Salon et Sagittaire et les condamna à la claustration d'où ils s'échappèrent...

Austrechilde, moribonde en 580, obtient de Gontran qu'il la venge en tuant ses médecins, ce qu'il fera...

Gontran tardant à rendre la moitié de Marseille à Childebert II, Théodore, évêque de Marseille, ne reconnaît pas l'autorité de Gontran sur la cité. Irrité, Gontran, commande de se saisir de Théodore par ruse. Ceci fait, Gontran le renverra à Marseille. Plus tard, Gontran incarcère les évêques Théodore et Epiphane, amenés par un allié.

L'armée de Chilpéric envahit Périgieux et Agen, territoires de Gontran, puis fin 582, Chilpéric et Childebert II partent en guerre contre Gontran qui battit Chilpéric près de Melun, et ils firent la paix.

En 584, Gontran pleure son frère défunt Chilpéric, et protège sa veuve Frédégonde et le jeune roi Clotaire II de la vengeance de Childebert II. Gontran fait régner la justice dans le royaume de son neveu Clotaire II. Gontran rend la moitié de Marseille à Childebert II, et plus tard Albi. En 585, Gombaud usurpa l'Aquitaine, soutenu par l'évêque Sagittaire. L'armée de Gontran les tua à Comminges.

Début juillet à Orléans, il partage le repas des citoyens chez eux, et se montre libéral envers eux. Les juifs l'acclamaient, espérant qu'il rebâtirait la synagogue détruite par les chrétiens, mais Gontran s'y opposa.

Il fit une digne sépulture à ses neveux Clovis et Mérovée, tués de par Frédégonde.

Théodore fut de nouveau mis sous bonne garde, mais Gontran voulait qu'il fût bien traité.

Gontran convoque le 23 octobre 585 un concile à Mâcon : l'évêque légitime de Dax remplace l'usurpateur que deux évêques complices devront entretenir à leurs frais. Un évêque fut excommunié pour avoir reçu Gombaud. Gontran avait projet d'exiler plusieurs évêques, mais tombant tellement malade, même Théodore réintégra Marseille.

Un jour, Gontran, se rendant à matines tenant un cierge, vit un homme armé qu'il fit arrêter et qui semblait être dépêché par Frédégonde pour le tuer. Le 4 septembre 586, on empêche un homme qui tenta de le poignarder. Puis Gontran déjoua un complot contre Childebert II.

Gontran dit en présence de Childebert II : « Je te rends des grâces infinies, Dieu tout-puissant, qui m'a fait cette faveur que je pusse voir des fils nés de mon fils Childebert ! Je ne dois donc pas me regarder comme entièrement abandonné de ta majesté, puisque tu m'as accordé de voir les fils de mon fils. »

Ricared, roi des Goths, converti au catholicisme, envoya des légats à Gontran et Childebert pour faire la paix : Gontran ne les crut pas, mais Childebert fit la paix.

Gontran voulut venger les exactions des Bretons en pays nantais, mais deux fois il s'apaisa.

Au traité d'Andelot du 28 novembre 587, Gontran confirme Childebert II comme son héritier.

Gontran était magnifique en aumônes, assidu aux veilles et aux jeûnes. Marseille étant infectée d'une épidémie, Gontran ordonna des Rogations et que le peuple jeûnât avec lui au pain d'orge et à l'eau. Une femme prit en cachette une frange de son vêtement et la trempa dans de l'eau que son enfant atteint de fièvre but et en guérit.

Vers 590, Gontran soupçonnant l'un de deux officiers d'avoir tué un buffle en forêt royale, les fit battre en duel. L'un d'eux plaça son neveu, mais ils se tuèrent l'un l'autre, et l'oncle, enfui, fut saisi et tué sur ordre de Gontran qui se repentit d'un résultat si disproportionné.

Gontran est parrain de baptême de Clotaire II à Nanterre. Si longtemps partagé entre une dure vengeance et la clémence, saint Gontran se repent de ses péchés, souvent dus à son impulsivité, se livrant pleinement à la vie spirituelle, abandonnant toute vanité, distribuant ses biens aux pauvres et aux églises.

Décédé le 28 mars 592, son corps reposait en l'église St-Marcel de Chalon ; saint Grégoire de Tours le reconnut saint en écho de la « vox populi ». Les calvinistes profanèrent son corps, mais son crâne fut préservé.